

## Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8301038 «Val d'Allier de Pont du Château à Jumeaux» Réunion du 6 novembre 2008

La réunion est présidée par M. Hamel-Francis MEKACHERA, Sous-Préfet d'Issoire.

Sont présents\* :

<b>ALLART Sébastien</b>	Mairie d'Issoire
<b>ALLAUZE Alain</b>	DDE du Puy-de-Dôme / SADT
<b>BAUDRY Christian</b>	DIREN Auvergne
<b>BELLANGER Cécilia</b>	SIGAL
<b>BOYER René</b>	FDEN 63
<b>BRUGERE Jean-Louis</b>	ONEMA 63
<b>CHAPUT Patricia</b>	Mairie de Vic-le-Comte
<b>CHEGRANI Patrick</b>	DIREN Auvergne
<b>COMTE Jean-Baptiste</b>	Mairie d'Authezat
<b>DAVID Sophie</b>	Communauté de Communes Couze Val d'Allier
<b>DE MONTAROL Chantal</b>	Mairie de Dallet
<b>DENOUEIX Céline</b>	Clermont Communauté
<b>FEDERSPIEL Hélène</b>	Mairie de la Roche Noire
<b>FOURNIOUX Christine</b>	Mairie de Cournon
<b>GARMES Roger</b>	Clermont Communauté
<b>GONIN Henri</b>	Mairie de Perrier
<b>GOTH Alain</b>	Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme
<b>GUEUGNOT Jean-Pierre</b>	Mairi d'Orsonnette
<b>GUEGUEN Bruno</b>	Agriculteur à Vic-le-Comte
<b>GUITTARD Jean-Baptiste</b>	DDAF Service Eau Environnement et Forêt
<b>GUYON Pierre</b>	Mairie de Saint Maurice
<b>HEBRARD Alain</b>	Maire de Mirefleurs
<b>JOURDE Daniel</b>	Mairie de Saint-Maurice-ès-Allier
<b>LABIAULE-GASPARAUX Cécile</b>	Mairie de Vic-le-Comte
<b>LASSALAS Denis</b>	Comité de Défense
<b>MASSEBOEUF Claude</b>	Maire de Parent
<b>MESTRE Maurice</b>	Conseil Général – Maire de Charbonnier les Mines
<b>PELOU Michel</b>	Maire de Jumeaux

<b>PONCHON Jean-Luc</b>	DRDJS Auvergne
<b>PORCHEREL Hugues</b>	Syndicat Propriété Privée Rurale
<b>PRADIER Yves</b>	Maire d'Yronde et Buron
<b>ROUBILLE Alain</b>	Mairie de Mirefleurs
<b>ROUX Alain</b>	FDC 63
<b>TAUSSIG Andrée</b>	Mairie de Mezel
<b>TESTARD Marc</b>	Maire de la Roche Noire
<b>TOURRES Catherine</b>	Mairie de Mezel
<b>VALLEE Jean-Marie</b>	Mairie de Pont du Château
<b>VENTALON Guy</b>	Mairie de Parentignat
<b>VIDAL Gilles</b>	Agriculteur à Saint-Georges-sur-Allier
<b>VIDAL Sébastien</b>	Président de JA 63

Sont Excusés :

- Monsieur Dominique JAY , Ingénieur Principal du CRPF Auvergne
- Monsieur le Représentant du Conseil Régional d'Auvergne
- Monsieur Marc BOISSIER, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Délégation Allier Loire amont
- Monsieur Gilles CERISIER, DRIRE Auvergne
- Monsieur Claude TIMBAL, CCI de Clermont-Ferrand



Monsieur le Maire de Saint Maurice es Allier adresse son salut aux membres du comité de pilotage qu'il est heureux d'accueillir sur sa commune. Il rappelle son attachement à la qualité de l'Environnement et à la protection des sites de la commune.

Monsieur le Sous Préfet, après avoir remercié Mr le Maire pour son accueil et salué la présence de Monsieur Mestre vis président du Conseil Général et Monsieur Gardes président du PNRVA, introduit la réunion en présentant son ordre du jour qui devrait permettre de valider les Mesures agrienvironnementales (MAEt) et la Charte Natura 2000 du site.

Monsieur le Sous Préfet précise que devant s'absenter à 11h30, la réunion pourra se poursuivre par un échange de questions-réponses sous la présidence de la DIREN. Puis il donne la parole à Monsieur Julien Saillard représentant le CEPA, structure animatrice du site désignée par convention du Préfet en date du 3 décembre 2007.

Monsieur Julien Saillard, avant de développer les points à l'ordre du jour, propose à ceux qui le souhaitent pour l'après-midi une visite des marais salés du site.

#### **Présentation et validation de la Charte natura 2000 :**

*(cf. document joint)*

Il est fait rappel des conditions d'application de la charte :

Elle doit répondre aux enjeux définis dans le document d'objectifs et labellise les bonnes pratiques de gestion courante du site sans surcoût de gestion pour les adhérents.

Elle dure 5 ans. Les bénéficiaires sont les propriétaires et titulaires de droits sur les terrains du site. Lors d'un bail rural, elle est cosignée par le propriétaire et le preneur du bail.

Les avantages :

- exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
- déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales
- avantages des garanties de gestion durable des forêts (si document de gestion).

Elle est validée dans le cadre du docob par le comité de pilotage du site.

M. Hugues Porcherel demande que soit retenu l'engagement d'informer le propriétaire préalablement aux visites de la structure animatrice ou de son représentant.

M. Bruno Gueguen demande que soit systématiquement prévenu le cosignataire du bail lors de l'engagement du propriétaire sur la charte.

M. Sébastien Vidal s'interroge sur la signification de la mise à nu du sol dans l'engagement 3. Réponse apportée: l'absence de mise à nu régulière du sol signifie que, conformément aux objectifs du docob, la charte préconise les couverts pérennes et ne concernera donc pas les cultures.

Mme Chantal De Montard s'interroge sur la compatibilité de la charte avec la démostriction. Réponse apportée: conformément au docob et en toute logique avec l'enjeu qualité de l'eau du val d'Allier, la charte proscrit l'utilisation de tout produit phytosanitaire.

Concernant l'engagement de ne pas enrocher ou de prélever des matériaux Monsieur le Sous-préfet rappelle que la protection des personnes et des biens dès lors qu'ils sont menacés pourra autoriser ces travaux dans le cadre de la réglementation et sur la base des principes inscrits au SDAGE. La Charte propose des engagements de bonnes pratiques cohérentes avec la préservation des milieux et au delà des dispositions réglementaires particulières, des principes inscrits aux schémas de développement et d'aménagement de la rivière Allier.

L'examen attentif des engagements de la Charte par le comité de pilotage (COPIL) aboutit après intégration des observations à la proposition validée qui sera annexée au DOCOB approuvé et adressée aux membres du COPIL (pièce jointe).

### **Présentation des actions 2008:**

*(cf. document joint)*

Julien Saillard présente l'ensemble des actions engagées au cours de l'année en application des mesures du DOCOB.

Il ressort de la présentation qu'il convient de disposer du foncier sur les parcelles de plus de 1000 m<sup>2</sup> pour engager la contractualisation ainsi que la bonne information des ayant-droits.

Une plaquette d'information sur le site et la procédure Natura 2000 a été adressée en particulier à 1252 propriétaires.

Le site internet : [www.natura2000-valdallier-alagnon.fr](http://www.natura2000-valdallier-alagnon.fr) a été réalisé et ouvert lors de la réunion du COPIL. Il permettra d'animer un forum de questions/réponses.

De nombreux suivis scientifiques des habitats et espèces ont été engagés *(cf. document joint)*

Des contrats Natura 2000 sont en cours sur les marais salés pour la suppression des remblais, plantations, mise en défens et la création de panneaux d'information.

Les mesures agrienvironnementales (MAEt) élaborées avec les agriculteurs concernés dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, feront l'objet d'une approbation par la CRAE du printemps 2009 pour permettre la contractualisation sur 5 ans par les agriculteurs volontaires dès 2009. Le bilan des premiers contrats sera présenté au prochain COPIL.

Dans la présentation des actions réalisées, Mr LASSALAS rappelle les actions citoyennes qu'il entreprend avec son association et l'intérêt de recenser régulièrement les dépôts sauvages de déchets, dans ce but il fait appel aux maires.

Monsieur Mr MESTRE, Conseiller général, signale que la difficulté est de trouver l'auteur de ces décharges sauvages, mais dès l'instant où on a un indice, la gendarmerie intervient.

Le CEPA peut intervenir en assistance sur l'organisation des chantiers de nettoyage.

Dans la présentation des actions prévues en 2009, remarque de Mr MESTRE sur l'intérêt d'un forum annuel qui rassemblerait des manifestations locales sur le thème de l'Allier.

Des représentants des communes interviennent sur l'intérêt de former les agents communaux à la gestion des milieux alluviaux et sur la nécessité de sensibiliser les jeunes publics dans les écoles.

La FDEN précise qu'elle intervient pour la sensibilisation et l'information du public sur la prévention de la Santé Publique

Le représentant de la profession agricole rappelle les efforts faits dans l'enregistrement des pratiques, le contrôle des pulvérisateurs, les précautions prises pour traiter à bon escient.

Après avoir remerciés les participants et proposés de réunir le COPIL fin 2009, les représentants de l'Etat lèvent la séance à 12h.

Mr le Maire invite les membres du comité au verre de l'amitié .

PJ : Charte Natura 2000  
Copie présentation CEPA

Le sous-préfet d'Issoire,

Hamel-Francis MEKACHERA



## Ordre du jour

9h30 - 12h00 réunion du comité de pilotage

- ✓ Présentation et validation de la charte Natura 2000
- ✓ Bilan des principales actions 2008
- ✓ Présentation des mesures agro-environnementales territorialisées
- ✓ Actions programmées en 2009

Verre de l'amitié offert par la Mairie de Saint-Maurice-es-Allier

Déjeuner (possibilité au restaurant Douissard à St-Maurice)

Visite des aménagements Natura 2000 sur les marais salés

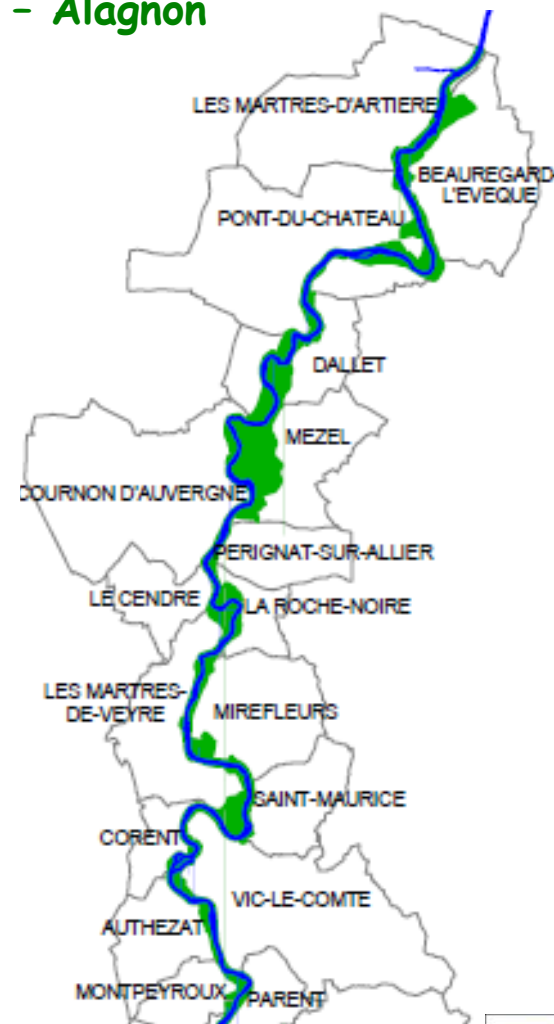
14h15 - 15h30 Sources salées de Ste-Marguerite à St-Maurice  
inauguration du sentier du geysier

15h45 - 16h30 Pré salé du Sail à Mirefleurs  
visite des travaux de suppression de remblais

## Le site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon

Le site en quelques chiffres :

- 2 344 ha
- 74 km de rivière Allier et 9 km pour l'Alagnon
- 280 mètres de largeur moyenne (min. 60 m / max. 1 300 m)
- 35 communes concernées
- 34 % du site en Domaine Public Fluvial



## Les outils contractuels disponibles sur les site Natura 2000

### Des outils basés sur le volontariat

#### La charte Natura 2000

- ✓ à l'attention des propriétaires ou titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ un engagement volontaire sur un code de bonnes pratiques pour 5 ans
- ✓ une possibilité d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti

#### Le contrat Natura 2000

- ✓ pour les propriétaires ou gestionnaires de terrains
- ✓ une aide financière sur 5 ans pour la mise en œuvre d'actions spécifiques de gestion ou de restauration des milieux ou espèces d'intérêt européen

#### Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

- ✓ à l'attention des exploitants agricoles
- ✓ des aides financières sur 5 ans pour des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt européen



## Rappels sur la charte Natura 2000

Un outil d'adhésion à Natura 2000 qui :

- ✓ contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- ✓ doit répondre aux enjeux définis dans le document d'objectifs
- ✓ labellise les bonnes pratiques de gestion courante du site
- ✓ n'entraîne pas de surcoût de gestion pour les adhérents
- ✓ dure 5 ans

## Bénéficiaires

- ✓ propriétaires et titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ si bail rural, cosignature par le propriétaire et le preneur du bail

## Les avantages :

- ✓ exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- ✓ exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations
- ✓ déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales
- ✓ avantages des garanties de gestion durable des forêts (si document de gestion)

## Présentation et validation de la charte Natura 2000

### Elaboration de la charte

### Contenu du projet :

- ✓ des engagements soumis à contrôle
- ✓ des recommandations générales

### Elaboration du projet :

- ✓ première proposition discutée et amendée en groupe de travail le 7 octobre dernier avec 16 représentants (+ remarques par écrit)
- ✓ remarques prises en compte dans le projet actuel
- ✓ pour un engagement et suite à des discussions, une formulation à choisir parmi deux propositions



**Document de travail**  
**version 24 oct. 08**



**Projet de charte NATURA 2000 sur le site  
FR 8301038 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château -  
Alagnon »**

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :  
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

## ☐ TOUS MILIEUX

### Engagements soumis à contrôles

① *Formulation à valider en Comité de pilotage parmi les deux propositions suivantes :*

Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. Elle communiquerait les résultats à la demande du signataire.

*OU*

Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces. La structure animatrice communiquerait les résultats à la demande du signataire.

*Point de contrôle* : *absence de problèmes d'accès*

② Informer tout mandataire ou prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

*Point de contrôle* : *possession d'un exemplaire de la charte par le mandataire ou le prestataire.*

③ Respecter le site en ne déposant pas de déchets, en ne remblayant pas le terrain naturel (ordures, gravats, déchets verts,...) et en ne mettant pas régulièrement à nu le sol.

*Point de contrôle* : *contrôle sur place.*

④ Limiter les espèces végétales exotiques envahissantes en :

- n'introduisant pas sur le site d'espèces végétales envahissantes (liste en annexe 1)
- ne mettant pas à nu le sol lors du fauchage de la végétation sur les rives et bords de chemins
- préservant les strates herbacées et arbustives en milieu forestier et en ripisylve.

*Point de contrôle* : *absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante. Absence de mise à nu du sol par les opérations d'entretien*

⑤ Analyser finement les enjeux Natura 2000 et associer la structure animatrice en cas de projet d'implantation d'aménagements destinés à la pratique des loisirs.

*Point de contrôle* : *état des aménagements avant signature, bilan annuel de la structure animatrice.*

## □ RIVIERES, MILIEUX ANNEXES (BRAS MORTS, GREVES, ILES) ET PLANS D'EAU

### Engagements soumis à contrôles

① Ne pas protéger les berges contre l'érosion (gravats, terres, enrochements,...) sauf autorisation de l'administration (police de l'eau)

*Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.*

② Ne pas prélever de sable, gravier et terre dans la rivière et ses abords.

*Point de contrôle : contrôle sur place d'absence d'extraction.*

③ Informer et sensibiliser les usagers du site pris en charge (location de canoë-kayak) ou adhérents (clubs de canoë/kayak, associations de pêche, de chasse,...) des enjeux et dispositions de la charte Natura 2000.

*Point de contrôle : vérification du porté à connaissance des enjeux du site Natura 2000 et des dispositions de la charte dans les documents de communication, le règlement intérieur*

④ Ne pas introduire d'espèces animales exotiques envahissantes (tortues exotiques, Grenouille taureau, Perche soleil, Poisson chat, écrevisses américaines)

*Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire*

⑤ En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, solliciter l'avis préalable de la structure animatrice ou de la police de l'eau avant de faire des travaux sur le cours d'eau et ses annexes.

*Point de contrôle : absence de traces visuelles de travaux hydrauliques.*

## MILIEUX FORESTIERS

### **Engagements soumis à contrôles**

① Ne pas réaliser de coupe à blanc sauf pour les peupleraies de culture

*Point de contrôle : état des lieux avant signature, contrôle sur place.*

② Conserver pour les insectes au minimum 2 arbres morts ou sénescents / ha, d'un diamètre de 30 cm mesuré à 1,3 m de hauteur, lors des opérations de coupe en veillant à la sécurité du public (pas d'obligation en l'absence de gestion).

*Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants.*

③ En cas de plantations, utiliser les essences naturellement présentes dans les forêts alluviales d'Auvergne (liste en annexe 2).

*Point de contrôle : contrôle sur place et dans les documents de gestion forestiers.*

☐ **MILIEUX PRAIRIAUX**

**Engagements soumis à contrôles**

① Préserver la qualité de l'eau en n'utilisant pas de produits phytosanitaires sur le site (herbicides, insecticides,...)

*Point de contrôle : contrôle de la végétation et des pratiques sur place.*

② Maintenir les haies et alignements d'arbres (sauf risques sanitaires ou liés à la sécurité des usagers)

*Point de contrôle : Etat des lieux avant signature puis contrôle sur place.*

③ Pratiquer une fauche centrifuge, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur.

*Point de contrôle : Contrôle sur place*

④ En cas de plantations d'arbres isolés ou de haies (hors vergers), utiliser les essences naturellement présentes dans les forêts alluviales d'Auvergne (liste en annexe 2).

*Point de contrôle : contrôle sur place et dans les documents de gestion forestiers.*



le : ....., à.....  
nom et signature du ou des propriétaires

le : ....., à.....  
nom et signature du ou des ayants droit

## Validation de la charte par le comité de pilotage

### Mise en oeuvre :

- ✓ signature de la charte possible dès sa validation
- ✓ demandes d'exonération traitées dans les meilleurs délais (application 2009 ou 2010)

2007	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> <b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b>	<h3>DECLARATION D'ADHESION A UNE CHARTE NATURA 2000</h3>
	<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE</b>	<p>Avant de remplir cette déclaration, lisez attentivement la notice d'information. Transmettez une copie de cette déclaration à la (aux) Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) du département des parcelles concernées et conservez un exemplaire.</p>
	<b>MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<p>NOM DU SITE NATURA 2000 : _____</p>
	 <small>NATURA 2000</small>  <small>n° Cerfa</small>	<p>Cadre réservé à l'administration :</p> <p>N° du site Natura 2000 : FR _____</p> <p>Identifiant de la déclaration : _____</p> <p>Date de réception :  _ _  /  _ _  /  _ _ _ _ </p>

#### EN APPLICATION :

- et des articles L.414-3, R.414-11, R.414-12 et R 414-12-1 du code de l'environnement.

#### IDENTIFICATION DE L'ADHERENT

Agissant en qualité de :  Propriétaire  Mandataire<sup>1</sup>  Autre, préciser \_\_\_\_\_

### Relevé et cartographie sous S.I.G. du foncier du site Natura 2000

Objectif : disposer du foncier géoréférencé du site Natura 2000 pour :

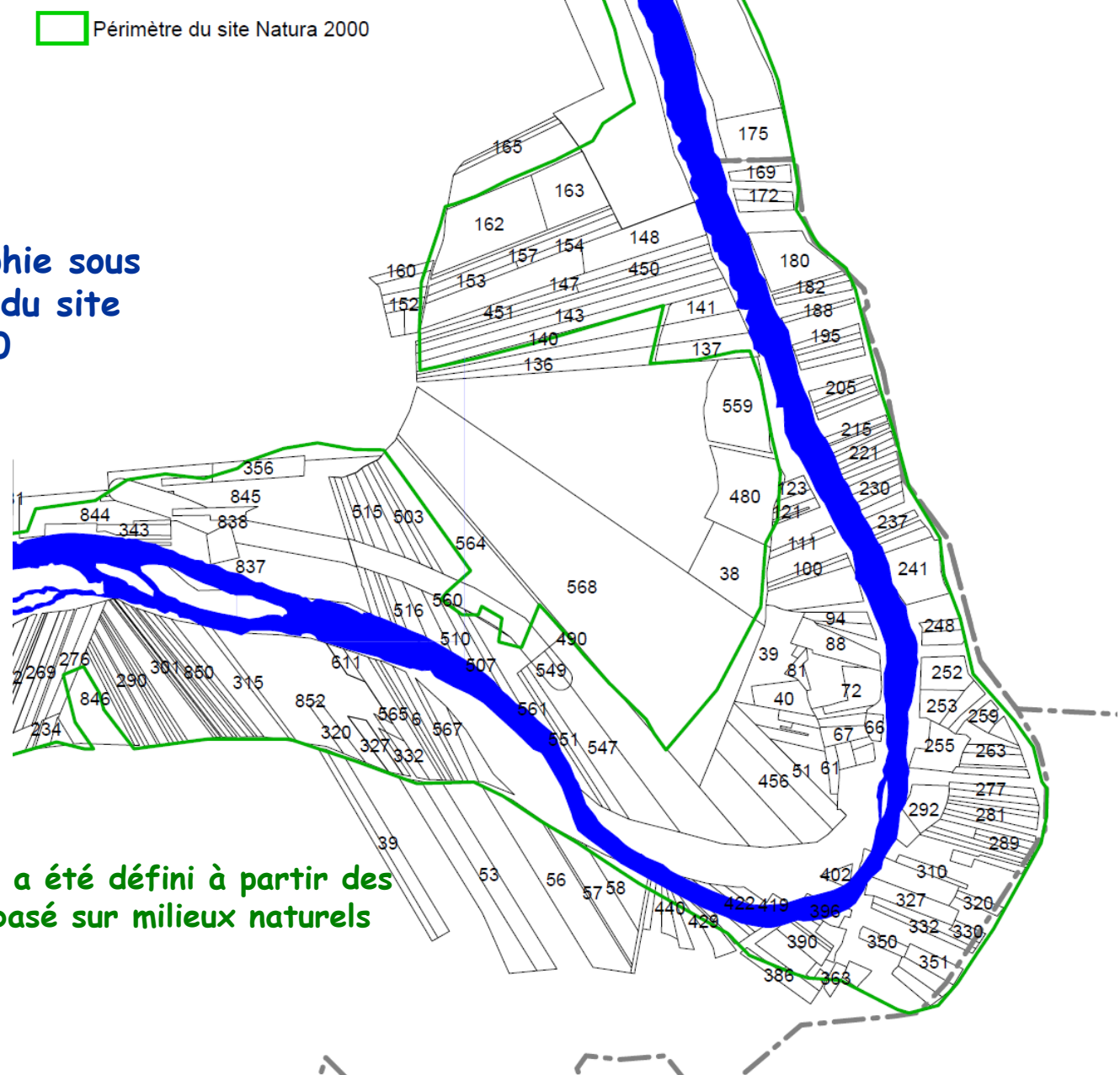
- ✓ informer les propriétaires concernés
- ✓ contractualiser avec les propriétaires et gestionnaires

#### Méthodologie :

- ✓ acquisition et géoréférencement sous S.I.G. de 55 planches cadastrales
- ✓ relevé foncier (nom, prénom, adresse, surface, nombre propriétaires, usufruit) sur les parcelles de plus de 1 000 m<sup>2</sup>
- ✓ intégration au parcellaire sous S.I.G. du foncier



## Relevé et cartographie sous S.I.G. du foncier du site Natura 2000



Le périmètre Natura 2000 a été défini à partir des orthophotos aériennes et basé sur milieux naturels

ID	Commune	Section	Num_l	Surface_cadastr	Nom_propriétaire	Prénom_propriétaire	Adresse_propriétaire
302	PONT DU CHATEAU	AH	516	0,2829			
303	PONT DU CHATEAU	AH	519	0,1288			
304	PONT DU CHATEAU	AH	562	0,1396			
305	PONT DU CHATEAU	AH	503	0,2020			

### Relevé et cartographie sous S.I.G. du foncier du site Natura 2000

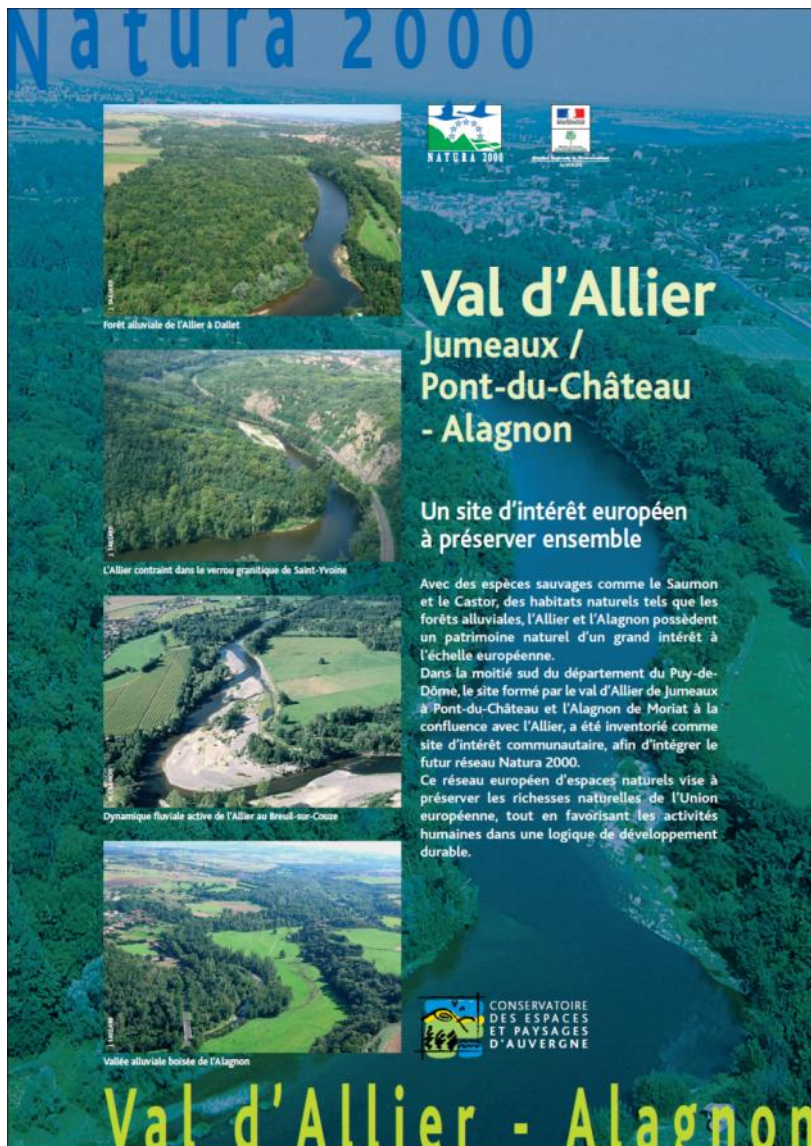
#### Analyse sur les 2 344 ha du périmètre Natura 2000

- ✓ 807 ha (34 %) en Domaine Public Fluvial
- ✓ 1 296 ha (55 %) couverts par 2 768 parcelles privées de + de 1 000 m<sup>2</sup> (1 524 parcelles partiellement concernées par le site)
- ✓ 241 ha (11 %) en parcelles privées < 1 000 m<sup>2</sup>, routes, chemins,...

#### Analyse sur les 1 325 propriétaires de + de 1 000 m<sup>2</sup>

- ✓ 1236 propriétaires privés (59 % de la superficie)
- ✓ 41 collectivités propriétaires (23 %)
- ✓ 48 propriétaires socioprofessionnels (18 %)  
(entreprises, associations, groupements agricoles, SCI,...)

### Information des propriétaires sur le site Natura 2000 par une plaquette d'information



Objectif : informer les propriétaires et acteurs du site Natura 2000, de ses enjeux et des outils contractuels mis en place

Réalisation d'une plaquette et impression à 2500 exemplaires

Envoi de la plaquette à :

- ✓ 1 294 propriétaires
- ✓ 74 membres du comité de pilotage
- ✓ 14 AAPPMA
- ✓ envoi prochain aux associations de chasse via leur fédération
- ✓ pas d'envoi systématique aux agriculteurs (distribution en réunion, mise à disposition)

### Création d'un site Internet à l'attention des propriétaires et acteurs du site Natura 2000

[www.natura2000-valdallier-alagnon.fr](http://www.natura2000-valdallier-alagnon.fr)

Objectif : disposer sur Internet d'un outil d'animation du site Natura 2000, guide technique clair et concis à la portée de tous

#### Contenu du site :

- ✓ présentation et enjeux du site
- ✓ cartes (périmètres, habitats,...) et document d'objectifs en téléchargement
- ✓ présentation des outils contractuels (charte, contrats, MAET), formulaires d'adhésion en téléchargement
- ✓ Questions/réponses
- ✓ Contacts

Mise en ligne hier

[www.natura2000-valdallier-alagnon.fr](http://www.natura2000-valdallier-alagnon.fr)





> Accueil

- Accueil
- Actualités
- Présentation du site
- Patrimoine naturel\*
- Enjeux/Objectifs
- Outils
- Questions/Réponses
- Liens/Téléchargements
- Contact

## En bref

### Titre actu

date



Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous. Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous. Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu

comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous.

[Lire la suite](#)

### Titre actu

date



Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous. Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous. Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu

comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous.

[Lire la suite](#)



Ce site Internet présente le site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux / Pont-du-Château - Alagnon ». Il a été conçu comme un outil d'animation, un guide technique clair, précis, concis, attrayant et à la portée de tous. L'information cible particulièrement les acteurs du site : les propriétaires ou ayants droits, les élus et plus généralement, les usagers (associations de pêches, de loisirs, de chasse, ...). Les informations plus générales sur Natura 2000 sont disponibles sur le site portail du [ministère de l'environnement](#), [www.natura2000.fr](http://www.natura2000.fr). Concernant l'Allier, [www.riviere-allier.com](http://www.riviere-allier.com) donne les précisions nécessaires pour l'appréhender dans son ensemble.

En tant que structure animatrice du site Natura 2000 « Val d'Allier Jumeaux/Pont-du-Château - Alagnon », le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne est donc responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB). Il assure l'animation, l'information, la sensibilisation, ainsi que l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers sur le Val d'Allier - Alagnon.

télécharger la carte du site



## > Patrimoine naturel

- Accueil
- Actualités
- Présentation du site
- Patrimoine naturel
- Enjeux/Objectifs
- Outils
- Questions/Réponses
- Liens/Téléchargements
- Contact



### Herbiers aquatiques (3150 -1 et -2\*)



Cet habitat correspond à deux types de végétation aquatique des eaux stagnantes. Le premier type est constitué de plantes enracinées sans feuilles flottantes, et le second est caractérisé par des plantes flottant librement sous la surface de l'eau.

Photo : CEPA - J. Saillard

### Végétation annuelle pionnière des grèves sableuses humides (3270 -2)



### DES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT EUROPÉEN



Un travail de cartographie des habitats a été effectué lors de la réalisation du DOCOB du site Natura 2000 Val d'Allier Jumeaux / Port-du-Château - Alagnon. Ainsi, neuf habitats naturels reconnus par la Directive Habitats comme étant menacés ou rares sur la communauté européenne ont été identifiés sur le site. Leur présence témoigne d'un bon fonctionnement hydrologique et biologique de ces rivières.

### PRÉS SALÉS ET SOURCES THERMALES



La présence de thermes romains à l'antiquité sur les sources de Sainte Marguerite montre que ses vertus guérisseuses étaient déjà renommées à l'époque. Actuellement, elles sont exploitées pour l'embouteillage d'eau minérale. Les sources non-exploitées épanchent naturellement leurs eaux salées, favorisant une flore maritime à 400 km des côtes maritimes.

La cartographie des habitats réalisée a permis de mettre en évidence que la surface totale des habitats concernés par l'annexe II de la directive habitats représente plus de 41 % de la surface totale du site.

Habitat	Superficie en ha	% périmètre
Végétation annuelle pionnière des grèves sableuses	18,86	0,8
Végétation annuelle pionnière des vases et limons humides	3,77	0,16
Herbiers aquatiques	1,07	0,05
Pelouses à orpins et Armoise	2,74	0,14

### Animation/concertation sur le site Natura 2000

Objectif : animer, suivre et mettre en œuvre le document d'objectifs ; recenser et assister les acteurs souhaitant contractualiser sur le site

#### Principales actions :

- ✓ 20 réunions en 2008 avec 166 personnes rencontrées
- ✓ élaboration de la charte et des MAET
- ✓ élaboration projet de contrat Natura 2000 avec Pont-du-Château
- ✓ suivi mise en œuvre contrat Natura 2000 marais salés
- ✓ constitution d'un comité de pilotage avec la DDE pour une étude préalable à des travaux sur le DPF à Pont-du-Château
- ✓ proposition au SIAREC d'un projet d'acquisition de 20 ha en bord d'Allier
- ✓ élaboration d'un règlement d'utilisation du circuit automobile terre d'Issoire

### Suivis scientifiques sur le site Natura 2000

Objectif : suivre l'évolution des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000, évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

Suivis engagés en 2008 :

- ✓ suivi des prés salés
- ✓ suivi du Castor
- ✓ suivi de la Loutre
- ✓ cartographie des plantes aquatiques envahissantes



### Suivi des prés salés

#### Principaux résultats :

- ✓ faible surface (1,2 ha) de l'habitat prioritaire « prés salés continentaux » mais bon état de conservation et nombreuses espèces patrimoniales (21 esp.)
- ✓ dégradations à la source des Saladis dues au surpiétinement
- ✓ efficacité des opérations de suppression des remblais (+ 17% d'habitat au Sail) et d'augmentation des zones découlement (+ 11% à Ste Marguerite)



*Epanchement restauré source du Tennis, St-Maurice, 2008*



*Pré salé restauré après suppression du remblai –Sail, Mirefleurs, 2008*

## Bilan des principales actions 2008

### Suivi du Castor (ONCFS)

#### Principaux résultats :

- ✓ deux secteurs de présence certaine du Castor avec de nombreux indices :
  - Parentignat - Les Pradeaux en amont d'Issoire
  - Martres d'Artières - Pont-du-Château en aval du site
- ✓ des indices de fréquentation régulière sur Jumeaux et Pont-du-Château
- ✓ des indices de passage occasionnel sur Dallet et Saint-Maurice mais une présence douteuse
- ✓ absence sur l'Alagnon (présence avant 1999) sur le tronçon Issoire-Longues et sur le secteur enroché de Cournon



Cournon semble être la limite actuelle du front de colonisation du Castor sur l'Allier (présence presque continue en aval)



## Bilan des principales actions 2008

### Suivi de la Loutre (Société Catiche)

#### Principaux résultats :

- ✓ Loutre présente ces dernières années sur la totalité du site avec un nombre d'indices décroissant de l'amont vers l'aval
- ✓ Alagnon et Allier sur tronçon Jumeaux-Coudes occupés en permanence
- ✓ Indices d'occupation permanente découverts à Cournon, Mezel, Dallet et Pont-du-Château
- ✓ absence sur l'Alagnon (présence avant 1999) sur le tronçon Issoire-Longues et sur le secteur enroché de Cournon



#### Prospections complémentaires prévues en novembre



Données Société Catiche  
(Ch. BOUCHARDY, Y. BOULADE, Ch. LEMARCHAND)

## Cartographie des plantes aquatiques envahissantes

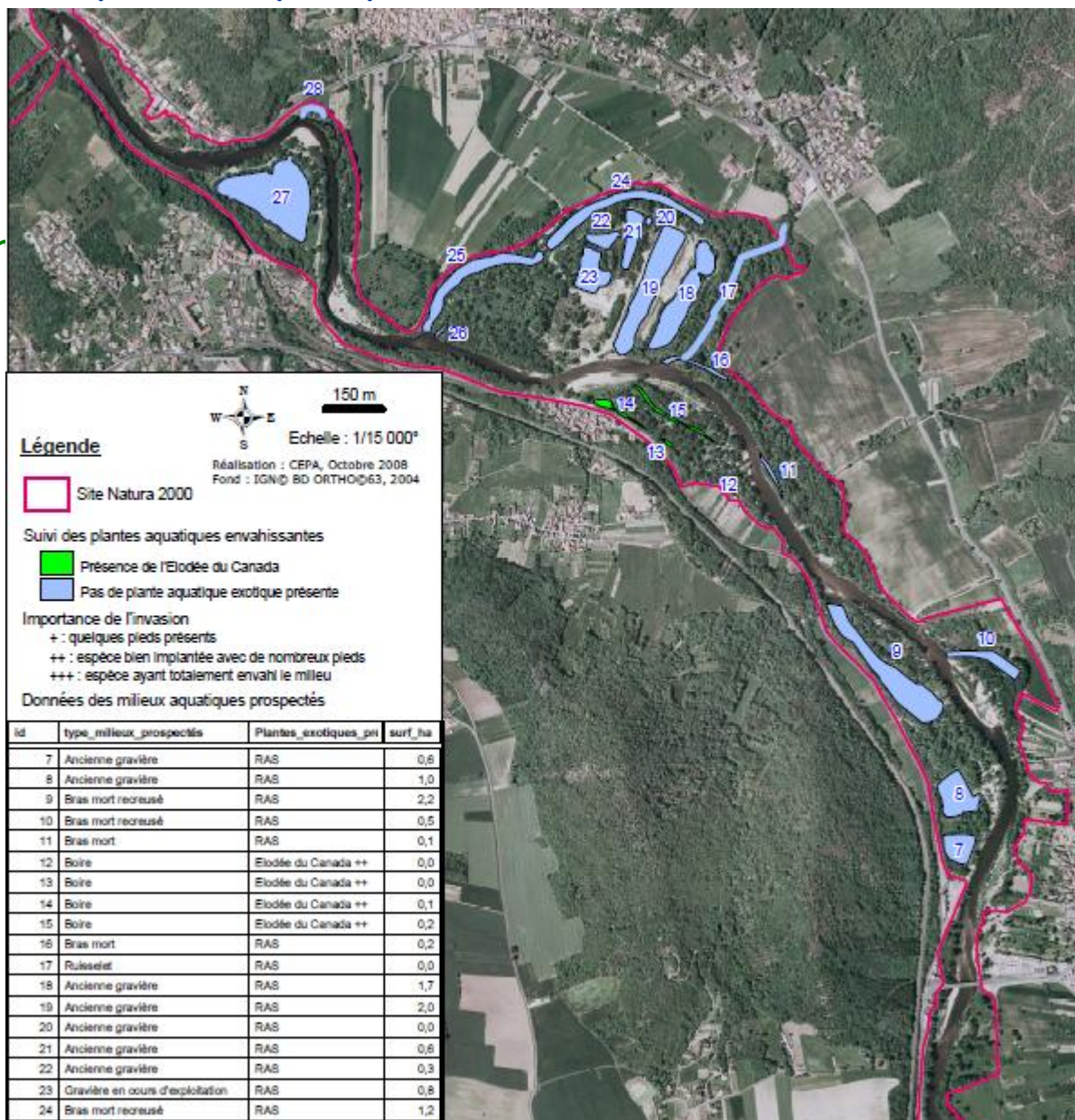
### Objectifs :

Suivre la colonisation des plantes aquatiques envahissantes, assurer une veille préventive, limiter la progression aux fronts de colonisation

### Principaux résultats :

- ✓ front amont de colonisation de la Jussie sur l'Allier situé à Mirefleurs
- ✓ Elodée du Canada présente sur l'ensemble du site
- ✓ Elodée dense à Dallet
- ✓ Lagarosiphon à Pont-du-Château

Effets de la crue du 3 nov...



### Contrat Natura 2000 « marais salés »

Sur les marais salés de Ste Marguerite, du Sail et des Saladis :

- ✓ suppression de 2100 m<sup>3</sup> de remblais sur le Sail et les Saladis
- ✓ plantation de 540 mètres de haie au Sail
- ✓ mise en défens par monofil sur les Saladis
- ✓ travaux de débroussaillage, d'entretien courant



Sur les marais salés de Ste Marguerite, du Sail et des Saladis :

- ✓ 2 panneaux en lave émaillée
- ✓ 1 surface d'information
- ✓ 5 bornes sur site

**PRÉSERVONS ENSEMBLE**

### Sources des Saladis

Particulièrement renommées pour guérir les affections de la peau, les sources des Saladis sont aussi un lieu remarquable pour le développement d'une flore maritime.

L'eau salée (1,5 g/l) des lieux favorise le développement d'une flore variée (11 espèces).

**Les 4 espèces emblématiques**

Glaux maritime

Spergulaire marginée

Trocène palustre

Plantain maritime

**ACTIONS CONSERVATOIRE**

La grande fréquentation des lieux occasionne un piétinement préjudiciable à la flore. Une partie du site a été délimitée par le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (câble métallique autour de la végétation sensible, pose de rochers le long du chemin) pour garantir le maintien des plantes maritimes et la protection des sources.

Un entretien minimum (fauche) et des chantiers bénévoles de nettoyage sont organisés régulièrement. N'hésitez pas à nous aider et à nous rejoindre.

**UN PATRIMOINE REMARQUABLE A PARTAGER**

**PRÉSERVONS ENSEMBLE**

## Sentier du geyser

Empruntez notre sentier pour découvrir les traces d'une activité thermique et développer vos sens autour de sources salées.

**Hier**

Utilisées depuis l'antiquité, de nombreuses sources captées (Chapelle, Brissac, Valois, Héron, Robinet, Rougier, Pigeon, de l'Île...) ont marqué l'histoire thermique des lieux. On parlait de Sainte Marguerite les Bains, où l'on soignait les affections rénales, les maladies du foie et de l'estomac...

Spergulaire marginée

L'écoulement d'eau salée favorise une flore maritime.

**Quelques dates**

**Antiquité :** Présence de thermes romains

**430 et 595 :** Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours citent des sources geyserieuses

**1605 :** Jean Ranc mentionne 7 sources très fréquentées

**Vers 1840 :** 1er établissement thermal assez sommaire, aujourd'hui disparu

**1866 :** Destruction des bâtiments par une crue

**1868 :** 2nd établissement thermal construit (600 curistes par jour)

**1889 :** Vente aux enchères de l'établissement

**1929 :** Station d'embouteillage construite par Georges Humbert

**1969 :** Reprise par plusieurs propriétaires et actuellement exploitée par le Groupe Intermarché

Une île en face des bâtiments actuels était rejointe par une passerelle vers 1920. La source de l'île dite Jules César ou romaine y était présente. Cette île a été rattachée à la rive actuelle par le déplacement de l'Allier vers la berge opposée.

Curistes au bord de l'Allier devant l'établissement thermal.

SOURCE DU TENNIS

### Aujourd'hui

Aujourd'hui seuls deux captages (Chapelle, les Graviers) sont utilisés pour la mise en bouteille d'eau minérale.

Deux autres sources (le tennis et Brissac) dont un geyser intermittent s'épanchent naturellement pour favoriser une flore maritime et une roselière, abritant certains oiseaux (Bruant des roseaux, Rousserolle effarvate).

Venez les découvrir.

**Sentier**

**Longueur :** 1 km

**Durée :** 45 min

**Niveau :** facile

PLANTAIN MARITIME

**UN PATRIMOINE REMARQUABLE A PARTAGER**

L'enjeu agro-environnemental principal du site : les prairies naturelles

- ✓ en raison de leur rôle de corridor biologique pour les espèces
- ✓ par rapport à leur impact favorable sur la qualité de l'eau

Des contraintes naturelles et économiques pour ces prairies en bordure d'Allier

- ✓ le risque d'érosion
- ✓ le risque d'inondation
- ✓ une rentabilité inférieure aux cultures
- ✓ parfois une réglementation liée aux périmètres
- ✓ de protection de captages

Proposition : encourager les prairies permanentes



Le pâturage, activité agricole dominante sur le site avec env. 250 ha, également une vingtaine d'hectares de cultures

## Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

### Propositions de MAET

- Premières propositions discutées avec la DDAF, la Chambre d'agriculture et l'ADASEA
- Propositions cohérentes avec les préconisations du document d'objectifs
- Propositions cohérentes avec les MAET existantes sur le val d'Allier dans le dépt. 03
  - ✓ proposition de 2 mesures visant à favoriser les prairies peu ou pas fertilisées (aides pouvant aller de 164 à 261 €/ha/an)
  - ✓ proposition de 2 mesures visant à favoriser la reconversion de cultures en prairies peu ou pas fertilisées (aides pouvant aller de 322 à 419 €/ha/an)
  - ✓ proposition annexe d'une mesure pour l'entretien des haies (0,188 €/ml/an)
- réunions de présentation de Natura 2000 et des MAET pour les agriculteurs organisées par la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme avec le Conservatoire :
  - ✓ 23 sept. 08, 12 agriculteurs présents
  - ✓ 27 oct. 08, 14 agriculteurs présents



## Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

### Finalisation des MAET

- envoi des cahiers des charges des MAET aux agriculteurs et réunion en décembre pour finaliser leur contenu et évaluer les budgets à mobiliser
- présentation de l'avant-projet à la commission régionale agroenvironnementale (CRAE) le 21 nov. 08
- présentation et validation du projet à la CRAE de printemps 2009
- contractualisation des agriculteurs et mise en œuvre possible à partir de 2009



### Animation / concertation

- ✓ poursuite du travail engagé (MAET, charte,...)

### Etude : 1<sup>ère</sup> partie du schéma des activités de loisirs

- ✓ objectif : guider la valorisation du site Natura 2000, adapter les aménagements et leur localisation aux enjeux du site
- ✓ recensement des sites fréquentés et des pratiques
- ✓ recueil des projets
- ✓ analyse des problématiques
- ✓ en 2010, mise en exergue des sites sensibles et préconisations

### Travaux (lutte contre espèces envahissantes, travaux de nettoyage)

### Sensibilisation

- ✓ vie du site Internet
- ✓ réflexion sur la création d'un forum annuel du val d'Allier

### Suivis des habitats et espèces